

## MÉDIATHÈQUES DE BRIVE FICHE D'INSCRIPTION CARTE COLLECTIVE

## Pièces justificatives à présenter lors de l'inscription :

- Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport, carte de séjour)
- Un justificatif d'activité professionnelle en cours de validité (bulletin de salaire, carte d'enseignant...)

Adhérent CARTE COLLECTIVE	Carte de lecteur
Nom de l'établissement :	N° : 21900000
Nom de l'établissement :	Échéance :/
None of any former deadles of the land of	,
Nom et prénom du directeur/trice de l'établissement ou du service :	
Ville de naissance : Pays de naissance :	_ <del></del>
Adresse professionnelle :	
Code postal : Ville :	
Téléphone professionnel	
Adresse électronique :	
J'accepte de recevoir à l'adresse électronique indiquée ci-dessus les c documents en retard et les mises à disposition de documents réservés. À défaut, postale.	• •
Adresse personnelle :	<del></del>
Téléphone personnel :	
La carte collective est réservée à l'emprunt de documents dans le cadre professionnel collectif (voir conditions lors de l'inscription). Le directeur de l'établissement ou du service est responsable de l'usage qui en est fait, ainsi que des documents empruntés.	
de l'inscription). Le directeur de l'établissement ou du service est responsable	
de l'inscription). Le directeur de l'établissement ou du service est responsable des documents empruntés.	
de l'inscription). Le directeur de l'établissement ou du service est responsable	
de l'inscription). Le directeur de l'établissement ou du service est responsable des documents empruntés.	
de l'inscription). Le directeur de l'établissement ou du service est responsable des documents empruntés.	
de l'inscription). Le directeur de l'établissement ou du service est responsable des documents empruntés.	
de l'inscription). Le directeur de l'établissement ou du service est responsable des documents empruntés.  Tampon de l'établissement :	alée afin d'y faire opposition. heque.brive.fr, est accessible avec le (par défaut, la date d'ouverture du nts empruntés, l'usager s'engage à
de l'inscription). Le directeur de l'établissement ou du service est responsable des documents empruntés.  Tampon de l'établissement :  - L'inscription est valable un an. Toute carte perdue ou volée doit être sign - La connexion au compte lecteur, consultable en ligne sur le site mediat code-barres de la carte de lecteur et un mot de passe personnalisable compte CARTE COLLECTIVE au format JJMMAAAA) En cas de détérioration, de perte ou de non-restitution des docume respecter la procédure de recouvrement des documents non rendus en pénalités forfaitaires.  Je soussigné(e)	alée afin d'y faire opposition. heque.brive.fr, est accessible avec le (par défaut, la date d'ouverture du nts empruntés, l'usager s'engage à
de l'inscription). Le directeur de l'établissement ou du service est responsable des documents empruntés.  Tampon de l'établissement :  - L'inscription est valable un an. Toute carte perdue ou volée doit être sign - La connexion au compte lecteur, consultable en ligne sur le site mediat code-barres de la carte de lecteur et un mot de passe personnalisable compte CARTE COLLECTIVE au format JJMMAAAA) En cas de détérioration, de perte ou de non-restitution des docume respecter la procédure de recouvrement des documents non rendus en pénalités forfaitaires.  Je soussigné(e)	alée afin d'y faire opposition. heque.brive.fr, est accessible avec le (par défaut, la date d'ouverture du nts empruntés, l'usager s'engage à a vigueur, impliquant le paiement de
de l'inscription). Le directeur de l'établissement ou du service est responsable des documents empruntés.  Tampon de l'établissement :  - L'inscription est valable un an. Toute carte perdue ou volée doit être sign - La connexion au compte lecteur, consultable en ligne sur le site mediat code-barres de la carte de lecteur et un mot de passe personnalisable compte CARTE COLLECTIVE au format JJMMAAAA) En cas de détérioration, de perte ou de non-restitution des docume respecter la procédure de recouvrement des documents non rendus en pénalités forfaitaires.  Je soussigné(e)	alée afin d'y faire opposition. heque.brive.fr, est accessible avec le (par défaut, la date d'ouverture du nts empruntés, l'usager s'engage à a vigueur, impliquant le paiement de